l'Europe s'engage en Franche-Comté

Comité de Suivi régional commun des fonds européens

Jeudi 9 avril 2015

Salle Edgar FAURE

CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE

UNION EUROPÉENNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

Franche-Comté
Conseil régional

PROGRAMMES EUROPÉENS EN FRANCHE-COMTÉ

2014
2020

Comité de suivi 2014-2020

Propositions de modifications du règlement intérieur du comité de suivi

Règlement intérieur

- Nouveaux membres
  - La Coordination rurale
  - 1 Communauté de communes de l'Ain (zone Massif)
- Divers
  - Suppression du 1er alinéa de l'article 1 (dispositions transitoires permettant de réunir le CS en configuration « mono-programme »)
  - Précisions apportées sur le représentant des Pays (il doit être non GAL LEADER, car ils sont déjà représentés par ailleurs)

Avis du CS

PDR FEADER 2014-2020

Présentation de l'avancement
des travaux

PDR FEADER

- Avancement des travaux de préparation
  - Discussions avec la DG AGRI toujours en cours : nombreux échanges informels depuis les remarques de la CE sur la version soumise
  - Echanges avec les co-financeurs

➢ Adoption espérée en juillet 2015

PDR FEADER

- Consultation écrite février 2015
  - Modification de la grille de sélection DJA et prêts bonifiés
  - ➢ lancement de l'appel à candidature continu le 3 avril

- Validation des critères de sélection par le CS FEADER ce jour : 12 dispositifs pour lesquels les échanges avec la DG AGRI permettent d'avoir une version stabilisée de la fiche-opération :
  - 3.1A Aide à la certification à l'agriculture biologique
  - 4.1A Aides à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage : 2 grilles de sélection, l'une pour le volet « bâtiment », l'autre pour le volet « effluents »
  - 4.1B Aides aux investissements pour l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles
  - 4.1C Aides aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants

PDR FEADER

- 4.1E Aides aux aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs - usage agricole-porteurs agricoles et 4.3A Aides aux aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs - usage agricole-porteurs non agricoles
- 4.2A Soutien aux investissements des IAA
- 4.3B Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation de la foresterie
- 4.1D Aides aux investissements en faveur de la mise en place de productions agricoles peu présentes et 4.2B Aides aux investissements en faveur de la transformation et commercialisation de produits agricoles
- 6.4C Aides aux investissements dans les activités non agricoles
- 8.6B Soutien aux équipements d'exploitation forestière

➢ Va permettre le lancement des appels à projets

FEDER - FSE
2014-2020

Avancement de la mise en œuvre

PO FEDER/FSE

- Phase de mise en œuvre :
  - Finalisation du Document de mise en œuvre (DOMO)
    - Consultation écrite en mars (DOMO Massif Axe 6)
    - Dernières fiches présentées en CS aujourd'hui pour validation
  - Rédaction du Manuel de procédures et du DSGC (Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle) pour examen par la CICC dans le cadre de la procédure de désignation de l'Autorité de gestion
  - Sélection des autorités urbaines (axe 5 - urbain) en cours de finalisation :
    - 2 candidats : Centre Franche-Comté et Nord Franche-Comté
    - Comité de sélection fin mai

PO FEDER/FSE

- Premières programmations:
  - 3 premiers comités régionaux de programmation

Fonds	Nombre de dossiers	Coût total	Montant UE	% maquette
FEDER	14	14,05 M€	3,08 M€	2,04%
FSE	20	12,24 M€	6,12 M€	18,23 %

Situation après le comité de programmation du 3 avril

  - De nombreux projets dans le vivier

VIVIER FEDER

- **Axe 1 « Innovation, recherche, compétitivité »:**
  - **43 projets potentiels**
  - Essentiellement sur la création d'entreprise (1.3) et l'aide à leurs investissements (1.4), y compris dans le domaine de l'ESS et de l'insertion
  - L'appel à manifestation d'intérêt RIS3 a sélectionné 3 projets (microtechniques luxe, TIC, microsystèmes)
- **Axe 2 « usages numériques »:**
  - **12 projets potentiels**
  - Essentiellement dans les domaines de l'éducation, de la culture, …

VIVIER FEDER

- **Axe 3 « Energie et mobilité »:**
  - **50 projets potentiels** d'amélioration de l'efficacité énergétique du **logement social** (OS 3.2)
  - **10 projets potentiels en matière de production d'ENR**, chaufferies bois, en méthanisation, et géothermie (OS 3.1)
  - **5 projets potentiels sur la « mobilité douce »** (multimodalité, voies vertes …) en milieu urbain (OS 3.4).
- **Axe 5 « Urbain »:**
  - De nombreux projets identifiés dans la réponse des pôles métropolitains à l'appel à projets de l'axe urbain
  - Les autorités urbaines seront en charge de la sélection des opérations (projets d'envergure, structurants et intégrés)

VIVIER FEDER

- **Axe 6 « Massif du Jura »:**
  - **29 projets potentiels**
  - Dont 10 sur l'hébergement touristique
  - Et 19 sur l'amélioration de l'attractivité « 4 saisons » du Massif du Jura : aménagement de sites de montagne, bords de lac, voies vertes, communication GTJ, Montagnes du Jura

- **Dépôt des dossiers :**
  - **20 projets officiellement déposés**
  - Nombreux retraits de dossiers récemment
  - Finalisation des fiches DOMO au comité de suivi de ce jour

VIVIER FSE

- **Axe 4 « Formation »:**
  - **30 projets potentiels**
  - Dont 15 proposant des actions permettant l'acquisition des bases favorisant l'accès ou le maintien en parcours qualifiant : pré qualification, formations aux savoirs socles, modules de soutien pour les apprentis, école de la deuxième chance
  - Et 15 proposant des formations qualifiantes : formations longues de niveau V et IV pour les demandeurs d'emploi ou modules courts pour les détenus et les apprentis.

Document de mise en œuvre (DOMO)

Adoption des dernières fiches

DOMO FEDER

- Axe 2 – usages numériques
  - Fiche élaborée sur la base des travaux d'évaluation conjointe du PO/CPER 2007-2013
  - Développement de nouveaux outils / contenus / services numériques dans les domaines suivants :

    e-culture, e-santé, e-éducation, e-administration
  - Dépenses éligibles : dépenses d'ingénierie, dépenses de logiciels et de matériel (plafond 40% des dépenses éligibles), dépenses de personnel
  - Dépenses exclues : dépenses liées aux terrains/bâtiments, dépenses de génie civil, câblage…
  - Taux max : 60% FEDER, dans la limite des régimes d'aide

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axe 3 – OS 3.1 : Energies renouvelables
  - Méthanisation:
    - Unités de méthanisation nouvelles
    - 2 types de technologie : cogénération (production d'électricité à partir du biogaz) > 300 kWe ou injection du biogaz dans le réseau
    - Valorisation énergétique > 65%, exigence d'épandage performant
    - Parallèle avec le FEADER (seuil de puissance)
    - Taux max :
      - 50% FEDER sur l'animation
      - 25% FEDER sur les investissements, dépendant du taux de rentabilité interne. Etude technico-économique pour définir le montant d'aides publiques maximum.

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axe 3 – OS 3.1 : Energies renouvelables
  - Bois énergie:
    - Plateformes de stockage, chaufferies bois et réseaux de chaleur associés (chaufferies entre 20 et 100 TEP)
    - Taux max : 40% FEDER, dans la limite des régimes d'aide
    - Dépenses exclues : achats de terrains/bâtiments
  - Géothermie:
    - Animation, Etudes, investissements (forage et captage de l'énergie, centrales géothermiques, réseaux de chaleur)
    - Taux max :
      - 50% FEDER sur l'animation
      - 40% FEDER sur les investissements, dans la limite de la réglementation des aides d'état.

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axe 3 – OS 3.4 : Mobilité durable
  - Rappel de la ligne de complémentarité FEADER :
    - Etudes générales et animation sur tout le territoire : conseil en mobilité en milieu rural, transport à la demande, covoiturage et auto partage, mobilité durable au quotidien (plans de déplacement entreprises ou inter-entreprises PDE/PDIE), promotion des modes actifs, réduction des besoins de mobilité…
    - Investissements et études liées dans la zone de mobilité urbaine : Aménagements multimodaux des gares et points d'arrêt, TCSP, liaisons douces pour rabattement vers les gares et points d'arrêt, covoiturage…

DOMO FEDER

- Axe 3 – OS 3.4 : Mobilité durable ../..
  - Zonage correspondant à la définition INSEE d'aire urbaine (40% des actifs qui se déplacent dans la zone)
  - Taux max : 40% FEDER (plafond 2M€/opération)
  - Dépenses :
    - éligibles : mobilier urbain, aménagements, services voyageurs, signalétique
    - exclues : achats de terrains/bâtiments, matériel roulant

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axe 5 – OS 5.1 – espaces dégradés
  - Réservé aux autorités urbaines sélectionnées (Pôles)
  - **Projet global** de requalification/réhabilitation des espaces dégradés (friches) : renouvellement urbain, valorisation de l'environnement naturel urbain, amélioration du cadre de vie…
  - Dépenses éligibles : achat de terrain/bâtiments, démolition / déconstruction, dépollution, construction (hors habitat), aménagements, études…
  - Taux FEDER : 35% (plafond de 2 M€ / opération)

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axe 5 – OS 5.2 – quartiers Politique de la Ville
  - Réservé aux quartiers Politique de la ville des autorités urbaines sélectionnées (Pôles) – 22 quartiers
  - Réhabilitation des quartiers (accent sur le développement durable), aménagements d'espaces publics, services de proximité, actions permettant le développement économique, animation, études…
  - Dépenses éligibles : Achat de terrain/bâtiments, démolition / déconstruction, construction (hors habitat), aménagements, études, AMO…
  - Taux FEDER : 60% (plafond de 2 M€ / opération)

Avis du CS

DOMO FEDER

- Axes 7 et 8 – Assistance technique
  - Réservé à l'initiative de l'Autorité de gestion
  - Pour assumer les fonctions liées à la gestion des fonds européens (capacités administratives, évaluation, information et communication, contrôles…)
  - Dépenses de personnel et frais de mission, formations, charges indirectes, prestations externes…
  - Taux FEDER : 60% (50% pour la partie FEDER Rhône-Alpes du Massif du Jura)

Avis du CS

DOMO FEDER
Synthèse suite à la consultation écrite

- Axe 6 – Massif du Jura

  OS 6.1 : Qualité de l'hébergement touristique

  - Etudes et actions de création, extension, requalification d'hébergements touristiques, hébergement à forte valeur ajoutée
  - Taux max : 50% FEDER (taux moyen 30% FEDER)
  - Toutes dépenses éligibles à l'exclusion des achats de terrains/bâtiments, de l'auto-construction, des dépenses d'entretien et de mobilier

DOMO FEDER
Synthèse suite à la consultation écrite

- Axe 6 – Massif du Jura

  OS 6.2 : Attractivité du Massif

  - Diversification de l'offre touristique, protection et aménagement du patrimoine naturel et culturel, promotion de la destination « Montagnes du Jura »…
  - Taux max : 50% FEDER (taux moyen 30% FEDER)
  - Toutes dépenses éligibles à l'exclusion des achats de terrains/bâtiments, de l'auto-construction, des dépenses d'entretien

Stratégie de communication

Stratégie de communication

- Pourquoi une stratégie de communication?
  - Obligations réglementaires concernant la communication
  - Contribution à une mise en œuvre efficace des programmes européens sur le territoire régional, dans une approche plurifonds (FEDER/FSE/FEADER)
- Articulation avec les stratégies de communication :
  - du programme de coopération INTERREG France-Suisse
  - du programme opérationnel national FSE

  afin de concevoir des actions conjointes lorsque cela s'avère pertinent.

Enseignements de la période 2007-2013

Axe 1 : Faire connaître les programmes régionaux auprès des bénéficiaires potentiels

- Outils principaux: brochures pédagogiques, site internet dédié (refonte en 2011/2012), animation autour des comités de suivi délocalisés ;
- Résultats : très bon niveau de programmation, très bonne compréhension des mécanismes de mobilisation des fonds européens par les bénéficiaires; perception moins positive sur le montage des dossiers, toujours jugé complexe.

Enseignements de la période 2007-2013

Axe 2 : Valoriser auprès du public l'intervention des fonds européens dans la réalisation de projets territoriaux

- Outils principaux: valorisation des projets et de leurs réalisations (fiches illustrées, livre-bilan), accompagnement des bénéficiaires pour rendre autant visible que possible le soutien de l'UE à leur projet (plaques, actions de communication) ;
- Résultats : affichage de l'aide européenne reçue à améliorer, notoriété des programmes et des fonds aléatoire aux yeux du grand public.

Enseignements de la période 2007-2013

Enquête grand public (mars 2014)

- Résultats: niveau de connaissance des programmes et des projets régionaux soutenus en légère progression;
- Indicateurs :
  - 37,8% des personnes interrogées connaissaient l'existence de fonds européens pour soutenir les projets régionaux (27% en 2007)
  - 29% des personnes interrogées savaient que les projets cités étaient cofinancés par les fonds européens (27% en 2007)
- Conclusion : cibler les actions et en mesurer l'efficacité pour adapter les outils et les messages

Stratégie de communication

- Les grands enjeux
  - Enjeu 1 : informer de façon claire, cohérente et transparente les bénéficiaires et les accompagner
  - Enjeu 2 : renforcer la connaissance et l'opinion générale du grand public sur les interventions de l'UE
- Les objectifs
  - Promouvoir les valeurs européennes
  - S'appuyer sur des relais pour démultiplier l'information auprès des bénéficiaires potentiels
  - Faciliter la mise en œuvre de la programmation

Stratégie de communication

- Les cibles
  - Grand public
  - Bénéficiaires potentiels
  - Bénéficiaires
  - Relais
- Les membres du comité de suivi sont des **relais privilégiés** pour diffuser les informations sur les fonds européens
- Les actions de communication sont présentées chaque année au comité de suivi

Stratégie de communication

- Phasage
  - 2015-2018 : cible = bénéficiaires potentiels
  - 2019-2023 : cible = grand public
- Moyens pour la mise en œuvre
  - 1 chargée de communication plurifonds
  - 1 groupe « Communication fonds UE » composé des principaux partenaires du programme mis en place mi-2015

Stratégie de communication

- Pilotage de la stratégie
  - Bilans et plans d'actions annuels soumis au CS
  - Indicateurs de suivi mis en place
  - Suivi et évaluation : mise en place des grilles de suivi et évaluation pour les actions de communication (version 1 pour mi-2015)
- Le plan d'actions pour le dernier trimestre 2015 et l'année 2016 sera présenté au prochain comité de suivi

Avis du CS

Plan d'actions de communication 2015

- Supports de communication
  - Site internet « L'Europe s'engage en Franche-Comté »
  - Plaquette de présentation des fonds (avril 2015)
  - Guide du porteur (avant fin 2015)
  - Supports évènementiels – kakémonos… (en continu)
- Accompagnement des porteurs
  - Réunion d'information pour les nouveaux bénéficiaires sur les obligations de publicité (automne 2015)
  - Kit de communication (version 1 en automne 2015)

Plan d'actions de communication 2015

- Organisation d'évènements
  - Evènement de lancement « Fonds européens en Franche-Comté », le 10 avril 2015 à Besançon
  - Actions presse (lancement des programmes, comités de suivi/programmation jusqu'à la fin de l'année)
  - Participation au Joli Mois de l'Europe (mai 2015)

PO National
FSE 2014-2020

Présentation du PON

Programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole

2014-2020

Appel à projets du Volet déconcentré en Franche-Comté

Maquette financière FSE Franche-Comté - PO national FSE

	GESTION ETAT			GESTION DEPARTEMENTS Subventions globales	
	AXE 1: Accès à l'emploi, mobilités professionnelles, création d'entreprises.		AXE 2: anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels	AXE 3: inclusion sociale et lutte contre la pauvreté.	TOTAL
	OT8 8-1 accès à l'emploi 8-3 consolidation des activités et structures de l'ESS 8-7 modernisation des institutions du marché du travail	OT 10 décrochage scolaire	OT8 8-5 adaptation au changement des travailleurs et des entreprises 8-6 vieillissement actif	OT9 9-1 Inclusion active	PO NATIONA FSE DECONCENTRE
MILLIONS EUROS	4.49	1.51	9.28	34.89	50.17
TOTAUX	15.66			35.76	51.42

Axe prioritaire 1 :
Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat

6 000 000 euros

- **PI 8i : L'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les inactifs**, les chômeurs de longue durée, et les publics les plus éloignées du marché du travail……2 390 000
- **PI 8iii - L'appui à la consolidation des activités de l'économie sociale** et solidaire……1 800 000.
  - Dispositifs locaux d'accompagnement
  - Appels a projets accompagnement à la création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.
- **PI 8vii : La modernisation des institutions du marché du travail**, telles que les services publics et privés de l'emploi, de façon à mieux répondre aux besoins du marché du travail, …… 300 000
- **PI 10i : Réduction et prévention du décrochage scolaire……1 510 000**

Axe prioritaire 2 :
Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
9 280 000 euros

- PI 8v : l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs……..8 500 000

  - OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations 2 850 000

  - OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l'égalité salariale et professionnelle 615 000

  - OS 3 : Former les actifs occupés (salariés, entrepreneurs, indépendants) qui bénéficient le moins de la formation, en particulier les moins qualifiés, les femmes et les seniors 3 535 000

  - OS 5 : Développer l'emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins touchés par les restructurations pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation 1 500 000

- PI 8vii : le vieillissement actif et en bonne santé ……780 000

Axe prioritaire 3: Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

34 890 000

OS 1 : **Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi** des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

OS 2 : **Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion**

OS 3 : **Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre** en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Appels à projets départementaux - subvention globales

Règles générales et obligations liées à un cofinancement du fonds social européen

pour la nouvelle période de programmation

- **Le FSE intervient en complément d'un ou plusieurs cofinanceurs publics et/ou privés (externes ou autofinancement).**
- **Le taux d'intervention du FSE est au maximum de 60 % du coût total du projet.**
- **Respect du droit communautaire et national ainsi que les clauses de la convention attributive de la subvention.**

Simplification

DEMATERIALISATION DES ECHANGES D'INFORMATIONS ET DOCUMENTS

- **« Ma Démarche FSE »**
  - **Les organismes bénéficiaires saisissent leurs demandes de subvention et leurs bilans d'exécution en ligne.**

https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html

Simplification

FORFAITISATION DES COUTS

Des mesures de simplification sont introduites dans le cadre de la programmation 2014-2020, dont les taux forfaitaires. Ainsi, les organismes bénéficiaires disposent de **trois options** pour présenter le budget prévisionnel de leur opération :

- - Option 1 **: dépenses directes de personnels internes et associés + 40 %**
- - Option 2 **: dépenses de personnels interne, dépenses directes de fonctionnement + forfait de 20% couvrant les dépenses indirectes.**
- - Option 3 **: dépenses directes liées à la mise en œuvre + forfait couvrant les dépenses indirectes = 15% des dépenses directes de personnel.**

L'application du type de taux forfaitaires sera appréciée in fine par le service instructeur

L'organisme bénéficiaire qui a recours à un taux forfaitaire est dispensé de fournir les pièces justificatives comptables pour les dépenses forfaitisées

REGLE REGIONALE

RECENTRAGE DES CREDITS FSE – SEUIL D'ALLOCATION

- **Concentration sur des projets de taille suffisante,**
- **Portés par des structures disposant d'une capacité administrative et financière solide**

= > Coûts de gestion raisonnable au regard du montant d'aide

- **La détermination d'un montant minimum de la subvention FSE de 30 000 € permettra d'optimiser l'utilisation et la sécurisation des fonds.**
- **Conventions pluriannuelles systématiques : durées 2 ou 3 ans.**

REGLES REGIONALES

1. **Les dépenses de rémunération des personnels de direction des organismes bénéficiaires sont exclues**

2. **Seules les dépenses de rémunération des personnels dont au moins 20 % du temps de travail sont affectées à l'opération sont éligibles**

3. **Les activités supports (administration, secrétariat, comptabilité etc.) ne sont pas éligibles en tant que dépenses directes de personnel** mais sont comprises dans les dépenses indirectes forfaitaires.

4. **Les dépenses directes de fonctionnement d'un montant unitaire inférieur à 100 € ne seront pas retenues**, à l'exception des dépenses de déplacement, hébergement, restauration pour les opérations où la part de ces dépenses est de 10 % ou plus du budget total de l'opération.